

## **REGLEMENT DU JEU CONCOURS du 1 au 30 avril 2014**

### **Art. 1 : Organisation**

La société Smallable SAS au capital de 69 017 €, dont le siège social se situe au 5 rue Jules Vallés - 75011 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS Paris 503 044 323 00023, organise sur internet un jeu gratuit sans obligation d'achat. Ce jeu débute le 01 avril 2014 à 10:00:01h et se clôture le 30 avril 2014 à 23:59:59.

### **Art. 2 : Participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure capable, qui demeure en Europe.

Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessous, ainsi que les mandataires sociaux et membres du personnel (dirigeants, salariés, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) de smallable.com, de toute société qu'elles contrôlent, qui la contrôlent ou sous contrôle commun avec elle, et, de manière générale, toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en oeuvre, la promotion et l'animation du jeu. Sont également exclus de toute participation tous les membres des familles (conjoint(e)s, concubin(e)s ascendants, descendants directs) de toutes les personnes précédemment citées.

Une seule participation par foyer et par jour (est considéré comme foyer un individu ou un groupe d'individus domiciliés dans un même logement [même nom, même adresse postale]) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants. Toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant.

Smallable.com se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en aucun cas, bénéficier de tout prix potentiellement gagné, et ce sans que cette exclusion ne donne lieu à indemnisation. Pour participer, il est nécessaire d'avoir un accès à Internet, de disposer d'une adresse électronique valide.

### **Art.3 : Principe du jeu**

Plusieurs dotations seront mises en jeu pendant la durée du jeu.

Pour tenter de gagner la dotation, les participants devront :

- aller sur le site smallable.com
- compléter l'intégralité du formulaire de participation (civilité, nom, prénom, email, pays)
- cliquer sur le bouton « Je tente ma chance et je m'inscris à la newsletter Smallable »

*La participation à ce jeu est subordonnée à l'inscription à la newsletter de Smallable. Les internautes déjà inscrits à la newsletter pourront participer en renseignant de la même manière le mini formulaire. Ils feront alors partie des personnes susceptibles d'être tirées au sort.*

A la fin du concours, Smallable effectuera un tirage au sort. Un gagnant pour chaque dotation. SMALLable prendra contact à la fin du jeu avec les gagnants pour leur annoncer la bonne nouvelle et gérer le processus d'envoi des dotations ainsi que leurs conditions.

#### **Art. 4 : Dotations**

- 16 tenues complètes de la marque Finger in the Nose (valeur d'une tenue : environ 230€)
- 5 tenues complètes de la marque Imps and Elfs (valeur d'une tenue : entre 60€ et 120€)
- 20 tenues complètes de la marque Petit Bateau (valeur d'une tenue : entre 25€ et 60€)

Les valeurs des dotations sont déterminées au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Les dotations ne pourront faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de contestation d'aucune sorte, pour quelque raison que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif aux prix n'est contractuel. Smallable.com se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux dotations proposées, une dotation d'une valeur équivalente ou présentant des caractéristiques similaires.

Si les gagnants souhaitaient des prestations supplémentaires non comprises dans le descriptif d'un prix, celles-ci seraient alors à sa charge personnelle exclusive.

La dotation est nominative; elle ne pourra donc pas être attribuée à d'autres personnes que celles identifiées.

Les gagnants seront personnellement avertis de leur gain par voie électronique par smallable.com. Ils disposeront d'un délai de 15 jours à compter de la réception de cette information pour confirmer par email leur acceptation du lot et indiquer leur adresse postale complète + autres informations complémentaires éventuellement demandées comme la taille souhaitée de la tenue...

Smallable.com ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Les lots seront envoyés par voie postale à l'adresse postale indiquée par les gagnants au moment de la confirmation de l'acceptation de leur gain.

Dans le cas où un gagnant n'aurait pas répondu dans un délai de 15 jours, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. Le prix ne sera pas attribué et ne pourra en aucun cas être réclamé ultérieurement. Il restera la propriété de smallable.com et de ses partenaires. Tout prix ne pouvant être distribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées du participant, d'une modification de ces coordonnées, ou pour toute autre raison, sera la propriété de smallable.com.

Smallable.com ne saurait être tenue pour responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle du prix par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas.

#### **Art 5 : Remboursement des frais de participation**

En cas de débours, tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit, soit 0.15 euro. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (article VI), accompagnée d'un RIB, et d'une facture détaillée au nom du participant, indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son

usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### **Article 6 : Publicité**

Le participant autorise smallable.com à publier, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, le nom et la photo des gagnants et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de leur lot.

#### **Article 7: Informatique et Liberté**

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant. Ce droit peut être exercé en écrivant à smallable.com à l'adresse suivante : Smallable 5 Rue Jules Vallès – 75011 Paris. Numéro d'enregistrement CNIL de smallable.com : 1309937 du 31 juillet 2008

#### **Article 8: Correspondance**

Aucune correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie) ne sera prise en compte. Il ne sera répondu par smallable.com à aucune demande (écrite, téléphonique ou verbale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu.

#### **Article 9 : Convention de preuve**

Il est convenu que, excepté dans le cas d'une erreur manifeste, smallable.com pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par smallable.com, notamment dans ses systèmes d'information. Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par smallable.com dans une procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu, ou conservé par écrit.

#### **Article 10 : Limite de responsabilités**

Smallable.com ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le jeu, à l'écourter, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, smallable.com décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. smallable.com décline toute

responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site de smallable.com. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité. Smallable.com n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Smallable.com se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement. L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ou utilisateur. En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, smallable.com se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises ou tentées. En aucun cas, la responsabilité de smallable.com ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants au jeu, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

#### **Article 11 : Dépôt et acceptation du règlement**

La participation au jeu entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et de la décision de smallable.com sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement du jeu est déposé via [www.reglement.net](http://www.reglement.net) à la SCP Level - Bornecque Winandy - Bru Nifosi, huissiers de justice associés 15, Passage du Marquis de la Londe- 78000 - Versailles.

Le règlement complet peut être consulté en ligne sur le site Smallable à l'adresse suivante : <http://static.smallable.com/extras/documents-pdf/reglement-jeu-avril-14.pdf>. Il est également disponible par courrier sur demande écrite adressée à la société smallable.com et à l'attention du service marketing. Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.

#### **Article 12 : Modification du règlement**

Smallable.com se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement sous un préavis de cinq jours calendaires. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant auprès de la [SCP Bornecque Winandy - Bru Nifosi](#), huissiers de justice associés.

#### **Article 13 : Exclusion**

Smallable.com peut annuler le ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Smallable.com s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes

quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

#### **Article 14 : Propriété industrielle et intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés de leur propriétaire respectif.

#### **Article 15 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par smallable.com dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de smallable.com, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du jeu.